



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LA PRÉFÈTE**

**RFCU**

Le **10 AOUT 2021**

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le **13 AOUT 2021**

Monsieur le Président,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a examiné, lors de la séance du 27 juillet dernier, le projet de modification du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Somme.

A l'issue des présentations et débats, la commission a émis un avis technique favorable à la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) sur la commune de Bussy-lès-Daours dans le secteur naturel touristique en lien avec une activité de gîte équestre.

Le règlement de ce STECAL devra par ailleurs reprendre les dispositions applicables du plan de prévention du risque inondation de la zone de type 3 pour les constructions, à savoir :

- de n'avoir ni cave, ni sous sol, ni aucun espace habitable ou utilisable sous le niveau du premier plancher d'habitation ;
- que le premier niveau de plancher des extensions de plus de 30 m<sup>2</sup> ou des constructions soit situé à plus de 0,5 mètre au-dessus du niveau de référence, sur vide sanitaire ou dispositif équivalent ;
- que la sécurité des occupants soit assurée notamment par un accès de sécurité extérieur.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Antoine PLANQUETTE

M. Alain BABAUT  
Président de la Communauté de communes du Val de Somme  
31 ter rue Gambetta, Enclos de l'Abbaye  
80 800 CORBIE

Service Aménagement et Prospective  
35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Tél : 03 64 57 25 72  
Mél : regine.demol@somme.gouv.fr

